

## Séance du 25 juin 2018

Monsieur Marc Vial, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à la Municipalité et aux membres du Conseil.

1. Appel
2. Assermentation de nouveaux membres
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Election du bureau
5. Nomination de la commission de gestion et finances
6. Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion et finances. Discussion/adoption
7. Communications de la Municipalité
8. Propositions individuelles

### 1. Appel

18 membres sur 30 répondent présents. Sont excusés : Mesdames Corinne Bettens, Nelly Bettens, Thérèse Breton, Claire David-Horisberger et Rosemarie Fuchs et Messieurs Nicolas Bettens, Jean-Louis Fuchs, Roger Longchamp et François Vial. Sont absents : Madame Janine Bettens, Messieurs Mathieu Bettens et Marc David.

Le tiers du nombre total des membres étant atteint, le Conseil peut délibérer.

### 2. Assermentations

Madame Maryse Vanbenenden

### 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre dernier est approuvé à l'unanimité.

### 4. Election du bureau

Conformément au règlement du Conseil, nous procédons à la nomination annuelle du Président, du Vice-président, des scrutateurs et des suppléants.

Suite à la candidature de Monsieur Marc Vial au poste de Municipal, le 23 septembre prochain, et Monsieur Christophe Longchamp, Vice-président, étant absent, il sera élu un/e 2<sup>ème</sup> Vice-président/e.

### Présidence :

Monsieur Marc Vial se représente au poste de Président.

Madame Julie Zimmermann est confirmée à l'unanimité par acclamation.

Suppléants : Monsieur Pascal Zimmermann est confirmé à l'unanimité par acclamation.

## **6. Comptes 2017 – Rapport de la commission de gestion-finances. Discussion/adoption**

Monsieur André Horisberger, Syndic, prend la parole et nous commente les différents points des comptes 2017. Il remercie la boursière, Madame Mélanie Caillat, pour son travail.

- 10. Il y a eu plus de séance de Municipalité durant l'année.
- 11.317 Moins de manifestations ont été organisées en 2017.
- 21.400 Impôts sur le revenu, la fortune et à la source, budgété : 250'000 frs, revenu 268'944 frs.
- 21.404 et 21.441 On ne peut jamais prévoir à l'avance les revenus.
- 22.352 Ce sont les charges de la participation au fonds de péréquation.
- 32 Grande différence par rapport au budget. L'augmentation des frais vient d'une coupe de bois plus couteuse, pour la sécurité de notre forêt. La vente de bois a été inférieure et le bois vendu en 2017 pourra être facturé qu'en 2018.
- 35.314 La construction de la nouvelle barrière du Collège et l'aménagement de la place de l'église ont été calculé dans le budget 2018 mais l'argent a été pris sur 2017.
- 45. Diminution des coûts.
- 46. Plus de frais dû à l'entretien des canalisations.
- 52.366 Participations aux études scolaires.
- 58.301 Il y a une nouvelle organiste pour les cultes à Chavannes.
- 61.321 Les chiffres de participation aux frais de la police cantonales sont imposés.
- 64.301 Réfection du mur du cimetière.
- 7. Tous les chiffres de la sécurité sociale sont imposés.
- 81.480.1 Prélèvement sur les fonds de réserve, ce qui a été utilisé pour le Vy-de-Mauraz.

Les comptes 2017 présentent un excédent de produits de 11'531.99 Frs.

Monsieur Marc Vial, Président, souligne qu'il est agréable de voir des comptes tels que présentés.

La commission de gestion-finances, composée de Madame Julie Zimmermann, Monsieur Olivier Bonzon et Madame Sylvie Vial-d'Aumeries, rapporteur, s'est réunie le 28 mai 2018 pour vérifier les comptes communaux 2017, en présence de la boursière, Madame Mélanie Caillat et Monsieur André Horisberger, Syndic.

La commission remercie Madame Caillat et Monsieur Horisberger pour les renseignements et d'avoir répondu à toutes leurs questions.

Après avoir vérifié les soldes des comptes bancaires et postaux, procédé au pointage dans les différents postes, comparés aux chiffres des comptes 2016 et du budget 2017, lors de la vérification il en conclut que les comptes annuels sont conformes à la loi.

La Commission a constaté :

- Que les écritures vérifiées correspondent aux pièces justificatives présentées;
- Que les soldes correspondent à ceux des relevés fournis par la Poste et les banques;
- Que les comptes se soldent par un excédent de produits de CHF 11'531.99, étant précisé que qu'il y a en outre une attribution aux fonds de réserve totalisant CHF 65'000.00. Précisions encore que des travaux prévus n'ont pas encore été réalisés, respectivement pas encore facturés ; il s'agit d'environ CHF 29'000.000. Ceci se retrouvera dans les comptes 2018. Notons

que c'est un exercice favorable pour notre commune, ce qui ne sera pas probablement pas le vas en 2018.

La commission de gestion-finances propose au Conseil général de Chavannes-le-Veyron

- D'accepter les comptes communaux de l'année 2017 tels que présentés ;
- De donner décharge à la Boursière et à la Municipalité ;
- De donner décharge à la commission de son mandat.

Il n'y a pas d'autre remarque n'y de question : les comptes communaux 2016 et le rapport de la commission de gestion-finances sont adoptés à main levée, à l'unanimité, sans avis contraire.

## **7. Communications de la Municipalité**

Monsieur Robert Magnenat, Municipal, nous informe que la route Grancy-Senarclens sera fermée dès le 9 juillet, pour la réfection de la route, durant 3 mois. Les convois agricoles sont autorisés.

Deux tout-ménage vont être distribués prochainement. Le premier, pour une visite du bourg de Cossonay, organisé par Festi-Veyron et le second pour le 1<sup>er</sup> août qui se fera au giron à Grancy.

Monsieur Phillipe Caillat, Municipal, nous indique la connexion du tuyau 180 au tuyau 400 a été effectuée et ceci a quelque peu perturbé certaines habitations. Il se peut que du dépôt de rouille se soit déposé dans les lavabos, baignoires, etc.

La route de Saint-Denis – Senarclens est à nouveau ouverte et la route Saint-Denis – Grancy sera ouvert le 29 juin prochain.

Monsieur Jean-Luc Reymond, Municipal, nous informe que le hif à la place de l'église va être taillé dans la semaine et que la pose de la barrière va suivre.

Il note que la place de jeux fonctionne très bien et que le 30 juin a lieu son inauguration. Il est encore possible de s'inscrire ce soir, auprès de lui.

Monsieur André Horisberger, Syndic, indique que les élève de 9<sup>ème</sup> vont basculer, dès la rentrée, à Cossonay. A la rentrée 2019, tous les élèves iront sur Cossonay, sauf les 11<sup>èmes</sup> qui finiront leur scolarité à La Sarraz et que l'ASSISEV vas être dissoute. Tant que le nouveau collège de Cossonay n'est pas construit, les écoles restent ouvertes (env. 2020).

Monsieur Christophe Longchamp demande la parole et il souhaite remercier la Municipalité pour la pose de sac à crottes pour les chiens.

Monsieur Marc Vial, Président, remercie à son tour la Municipalité pour la pose de la balançoire car c'est un réel succès.

## 8. Propositions individuelles

Monsieur Jean-Baptiste Caillat propose d'ajouter un complément au règlement communal, pour les bruits des cloches de l'église, des cloches des vaches et de bassecour. Monsieur Philippe Caillat, nous informe que notre règlement date de 1985 et qu'il est désuet. C'est un sujet à prévoir ces prochains mois. Monsieur Christophe Longchamp appuie la proposition de Monsieur Jean-Baptiste Caillat.

Madame Mary-Lise Caillat demande à ce qu'une barrière soit posée autour de la place de jeux. Monsieur Philippe Caillat répond que le muret actuel n'est pas conforme, une barrière avec un treillis grillagé va être posée d'ici la fin de l'été.

Madame Dominique Caillat souhaite remercier la Municipalité de l'attention portée à sa demande pour un marquage au sol par une ligne jaune, dans le village, pour la sécurité des enfants et des piétons. Monsieur André Horisberger, fait part de la réponse donnée à Madame Dominique Caillat. Ce sujet fait partie des préoccupations au sein de la Municipalité et une solution va être envisagée afin de réduire la vitesse dans le village. Monsieur Christophe Longchamps porte attention que nous sommes un village agricole et qu'il y a des machines conséquentes qui y passe. Qu'il est bien de faire attention à la sécurité des piétons mais qu'il ne faut pas entravés le travail des agriculteurs. Madame Dominique Caillat indique que sa demande ne se porte pas à des obstacles sur la route mais plutôt un marquage qui attire l'attention des conducteurs.

Monsieur Pascal Zimmermann demande si la sonnerie des heures de l'église va nouveau être fonctionnel. Monsieur Jean-Luc Reymond, Municipal répond que l'information a été transmise à la personne en charge, ceci va se faire prochainement.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Marc Vial, Président, lève l'assemblée à 21h00

Le Vice-Président  
Christophe Longchamp



La Secrétaire  
Nicole Bonzon

